



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

#### RÈGLEMENT N° 329

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 TEL QU'AMENDÉ RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT**

Avis de motion (2020-189) :	24 octobre 2020
Présentation du premier projet de règlement (2020-232) :	7 décembre 2020
Adoption du premier projet de règlement (2020-251) :	22 décembre 2020
Avis de consultation publique :	23 décembre 2020
Adoption du règlement (2021-022) :	1 <sup>er</sup> février 2021
Avis publié de demande d'avis sur la conformité :	11 février 2021
Approbation de la MRC (2021-03-016) :	9 mars 2021
Certificat de conformité :	23 mars 2021
Avis public d'entrée en vigueur :	31 mars 2021

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1*, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage de la municipalité est en vigueur depuis 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 24 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié concernant la consultation publique d'une durée de quinze jours pour le présent règlement le 4 janvier 2021.

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**CHAPITRE 1 :**

#### **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

##### **ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 329 modifiant le règlement de zonage numéro 265 relativement aux usages industriels et commerciaux ainsi, que le plan de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant ».

##### **ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET L'ANNEXE**

Le préambule et l'annexe du présent règlement en font partie intégrante.

##### **ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'apporter des modifications au *Règlement de zonage #265* actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

##### **ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Berthier-sur-Mer.



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### **ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

### **ARTICLE 1.6 TERMINOLOGIE**

Pour l'application du présent règlement, les définitions contenues à l'article 12.8 du *Règlement n°265 de zonage* s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici intégralement reproduites.

## **CHAPITRE 2**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT**

#### **ARTICLE 2.1 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE**

L'article 1.2 du règlement de zonage est modifié par l'article suivant :

- Le plan de zonage, annexé au *Règlement de zonage # 265*, est remplacé pour la modification des limites de la zone Rb.25 à même la zone Ia.1, tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.2 MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS**

L'article 6.1 du règlement de zonage est modifié par l'article suivant :

- Modification par l'ajout de l'usage Service de la construction spécialisée pour un bâtiment isolé ou jumelé dans la Section E – Usages spécifiquement exclus de la Grille de spécification n°16. Tel qu'illustré à l'Annexe B.

#### **ARTICLE 2.3 MODIFICATION DES USAGES PERMIS DANS LA GRILLE DES USAGES PERMIS DANS LES GROUPES « INDUSTRIE »**

L'article 14.5.5 du règlement est modifié par l'article suivant :

- Modification par le retrait d'usages, tel qu'illustré à l'Annexe C, du groupe Industrie I en faveur du groupe Industrie II, à l'intérieur de la grille des usages permis dans les groupes Industrie, à savoir (Référendum possible pour les zones mentionnées et les zones adjacentes) :
  - 2110 - Industrie de tabac en feuilles;
  - 2120 - Industrie de produits du tabac;
  - 2431 - Industrie de fibres synthétiques et de filés de filaments;
  - 2432 - Industrie du tissage de fibres synthétiques;
  - 2439 - Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés;
  - 2440 - Industrie de la corde et de la ficelle;
  - 2451 - Industrie du traitement de fibres;
  - 2452 - Industrie du feutre pressé et aéré;
  - 2460 - Industrie de tapis, carpettes et moquettes;
  - 2491 - Industrie du fil;
  - 2492 - Industrie de tissus étroits;
  - 2493 - Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets;



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 2494 - Industrie de la teinture et du finissage de produits en textile;
- 2495 - Industrie d'articles de maison en textile;
- 2496 - Industrie d'articles d'hygiène en textile;
- 2497 - Industrie de tissus pour armature de pneus;
- 2498 - Industrie de tissus tricotés;
- 2499 - Autres industries de produits textiles;
- 2931 - Industrie de boîtes pliantes et rigides;
- 2932 - Industrie de boîtes en carton ondulé;
- 2933 - Industrie de sacs en papier;
- 2991 - Industrie de papiers couchés ou traités;
- 2992 - Industrie de produits de papeterie;
- 2993 - Industrie de produits en papier jetable;
- 3840 - Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments;
- 3870 - Industrie de produits de toilette;
- 3998 - Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure.

### CHAPITRE 3

#### DISPOSITIONS FINALES

---

##### ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

**ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 1<sup>er</sup> jour de février 2021**

Richard Galibois, Maire

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



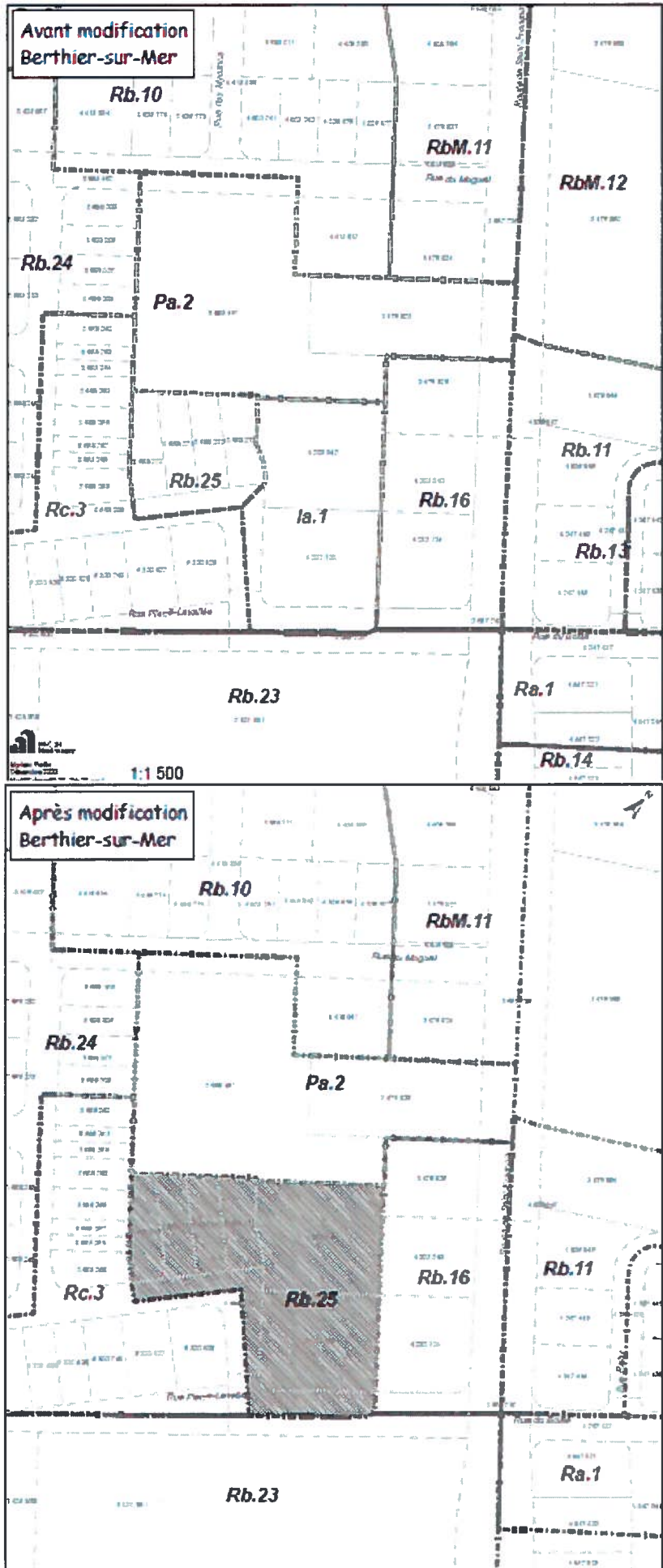
Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÈGLEMENT N° 329

Berthier-sur-Mer

N° de résolution  
ou annotation

ANNEXE A





Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÈGLEMENT N° 329  
Berthier-sur-Mer

N° de résolution  
ou annotation

ANNEXE B

6.1 Grille des spécifications des zones		Grille des spécifications n° 16								1 de 1	
Type de zone : la		Amendement :		A Zones assujetties : la.1, la.2							
B	TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone								
			1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)										
	Habitation II (Bifamiliale)										
	Habitation III (Trifamiliale)										
	Habitation IV (Multifamiliale)										
	Habitation V (Collective)										
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)										
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)										
	Habitation VIII (Maison mobile)										
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I										
	Commerce de vente et service II		X	X							
	Commerce de vente et service III		X	X							
	Commerce de vente et service IV										
	Commerce de vente et service V										
SERVICE RÉCRÉATIF	Service récréatif I										
	Service récréatif II										
	Service récréatif III										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I					X					
	Public et institutionnel II										
	Public et institutionnel III		X	X							
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Transport, communication et services publics I		X	X							
	Transport, communication et services publics II										
	Transport, communication et services publics III										
INDUSTRIEL	Industriel I		X	X							
	Industriel II										
	Industriel III										
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Production et extraction I										
	Production et extraction II										
	Production et extraction III										
	Production et extraction IV										
D USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS											
E USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	Établissements risquant de polluer la nappe phréatique		X	X							
	Service de la construction spécialisée		X	X							
OBJET DU RÉGLEMENT		G Prescriptions du règlement									
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé			X							
	Bâtiment jumelé				X						
	Bâtiment contigu										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les terrains	Marge de recul avant (m), minimum /	9 / -	9 / -						
	2		Marge de recul arrière minimale (m)	7,0	7,0						
	3	Terrain d'angle	Marge latérale coté de la rue (m), minimum /	9 / -	9 / -						
	4		Marge latérale autre coté (m)	3,0	0,0						
	5	Terrain intérieur	Marge latérale minimale: 1 marge (m)	3,0	6,0						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	6		Marges latérales minimales: Somme des	9,0	6,0						
	7	Nombre de logements	minimum								
			maximum								
	8	Nombre de chambres	minimum								
			maximum								
	9	Nombre d'étages	minimum	1	1						
			maximum	2	2						
	#	Hauteur	minimum (m)	5,0	5,0						
			maximum (m)	9,0	9,0						
	11	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0						
		Plus petit côté (m)	6,0	6,0							
F RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÉGLEMENTS	#	Superficie minimale au sol (m2)		50,0	50,0						
	#	Espaces libres	Sup. min./log. (m2)								
	#		% de la superficie du								

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103



N° de résolution  
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÈGLEMENT N° 329  
Berthier-sur-Mer

ANNEXE C

14.5.5 Grille des usages permis dans les groupes "industrie"

IDENTIFICATION DES CODES ET DES USAGES		USAGES PERMIS DANS LES GROUPES "INDUSTRIE"			
CODE	USAGES	GROUPES			NOTES ET RÉFÉRENCES
		I	II	III	
2110	Industrie du tabac en feuilles		X		
2120	Industrie de produits du tabac		X		
2431	Industrie de fibres synthétiques et de filés de filaments		X		
2432	Industrie du tissage de fibres synthétiques		X		
2439	Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament)		X		
2440	Industrie de la corde et de la ficelle		X		
2451	Industrie du traitement de fibres		X		
2452	Industrie du feutre pressé et aéré		X		
2460	Industrie de tapis, carpettes et moquettes		X		
2491	Industrie du fil		X		
2492	Industrie de tissus étroits		X		
2493	Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets		X		
2494	Industrie de la teinture et du finissage de produits en textile		X		
2495	Industrie d'articles de maison en textile		X		
2496	Industrie d'articles d'hygiène en textile		X		
2497	Industrie de tissus pour armature de pneus		X		
2498	Industrie de tissus tricotés		X		
2499	Autres industries de produits textiles		X		
2931	Industrie de boîtes pliantes et rigides		X		
2932	Industrie de boîtes en carton ondulé		X		
2933	Industrie de sacs en papier		X		
2991	Industrie de papiers couchés ou traités		X		
2992	Industrie de produits de papeterie		X		
2993	Industrie de produits en papier jetable		X		
3840	Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments		X		
3870	Industrie de produits de toilette		X		
3998	Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure		X		